

(N 2) Morts prématuées, programmées et rentables

.....

Comment des individus qui nous « représentent », peuvent-ils croire qu'on les a choisis, élus, pour qu'ils puissent, selon leurs humeurs, éliminer physiquement des catégories de citoyens qu'ils méprisent et jugent inutiles ? ...après les avoir classés « *catégories inférieures en droits* », tel que l'ont fait les Nazis !

Eux se classant bien sûr dans la catégorie « *supérieurs en droits* », ce qu'on accorde volontiers aux *handicapés* et aux irresponsables qu'on dit « *assistés* ». Des assistés *supérieurs* sans aucun doute...

Tout cela étant justifié à leurs yeux par la rigueur exemplaire de leur intelligence, reconnue « supérieure » par les pouvoirs économiques qui les utilisent !
... à l'insu de leur plein gré, bien sûr !

.....

MORTS PREMATUREES, organisées par ceux qui ont trahi et souillé la République.

Voici, en termes de crimes avant Covid, le bilan annuel des conséquences de la *trahison de la Constitution* par ceux qui sont chargés de veiller à son application.

Le bilan des violences politiques organisées par des « *représentants du peuple français* » (sic) est celui d'une guerre qui s'oppose au mensonge de « **70 ans de paix** ». Une guerre interne contre une partie méprisée de citoyens, comme a débuté le Nazisme. Elle provoque chaque année l'appauvrissement et la mort prématuée de sous-citoyens privés de l'égalité de droits, catégories pré classées inférieures :

- **14000 morts du chômage** (étude Inserm 2015 Pierre Meneton, non renouvelée...). Chômage créé par suite du détournement de l'argent réel vers les **priviléges** et les **paradis fiscaux**, avec valorisation boursière des crimes de masse, gérés industriellement et laissés entre les mains de la libre spéculation sur la mort. Rappelons que le **travail est infini**, d'autant plus quand les problèmes se multiplient et nécessitent de nouveaux emplois pour les résoudre. Le chômage est bien un outil criminel utilisé comme moyen de coercition, ce qui est devenu possible en bafouant « *l'égalité de droits* », fondement principal du Droit et de la Constitution. Ce sont l'appauvrissement et l'angoisse du lendemain, puis le désespoir, qui produisent ces maladies, cardiovasculaires essentiellement. Ainsi, le chômage installe la soumission et la compétition par la peur que crée l'insécurité des catégories visées.

- **Appauvrissement généralisé** de catégories de Français, privés de « *l'égalité de droits* » et

atteints dans leur « *dignité* » (selon le préambule de 1946 inclus dans le préambule de la Constitution de 1958). Cette violence a un impact sur la durée de vie de **9 millions** de citoyens au-dessous du seuil de pauvreté : ce sont autant de victimes subissant des humiliations et des violences illégales qui réduisent leur durée de vie (soit environ **13% de la population** dont le décès est impacté par l'appauprissement organisé pour enrichir des égos malades ou stupides). Retenons un chiffre **indicatif de 78 000 morts**.

- **600 morts dans la rue** (2020) à une moyenne d'âge de 50 ans, suite toujours, à des privations de droits, alors qu'ils sont nés avec une espérance de vie de 80 ans.

- **10 000 suicides** par an (acceptés comme suicides par les familles, donc à minima), dont une proportion importante est la suite d'un mépris social organisé à partir du non-respect de « *l'égalité de droits* ». Ce choix définitif d'abandonner sa propre vie, apparaît alors comme la seule solution pour ne pas tomber aux mains d'un esclavagisme organisé politiquement. **Si l'incitation au suicide constitue un délit, la contrainte au suicide est un assassinat.** » (estimation plausible 5000 décès).

- **La pollution de l'air** : (42000 morts en 2015). Selon le discours d'E. Macron en décembre 2018 : un mort toutes les 10 mn soit 52600 morts par an, qui constituent **des investissements sûrs et rentables pour l'avenir, celui de Big Pharma** désormais entré au gouvernement pour « légaliser » l'expérimentation sur des humains et tout particulièrement sur les jeunes enfants. La pollution 2020 passe à **100 000 morts** par suite de la prise en compte des microparticules.

- **Décès par le tabac** : la consommation de drogues relève en grande partie de la perte de sens de la vie, réduite à obéir à des milliers de lois contradictoires, incohérentes, destinées à mécaniser l'esprit et détruire l'âme humaine. Par les choix personnels de nos dits « représentants », l'Etat engage sa responsabilité quand il exploite ce processus négatif comme un investissement, plutôt que d'agir sur les causes. Il prélève des taxes démesurées sur ce qui produit la mort de **73000** personnes en France chaque année et renforce la rentabilité : ainsi, un piège de plus est installé : l'Etat augmente la pauvreté générale et la charge des angoisses du lendemain, deux causes profondes et fortes de la dépendance au tabagisme. **Spéculation financière sur la mort, toujours.**

- **Le stress** (qui précède la terreur) avec un coût estimé entre 2 et 4% du PIB : il s'agit désormais de consacrer son temps et sa vie à résister à des lois débiles destinées à mécaniser l'humain, réduit à un potentiel de production. Celui-ci est géré par des individus qui s'approprient le vivant. Ils transforment l'être humain, **qui est sujet et citoyen souverain de la République, en objet de commerce dans la plus pure lignée d'un Nazisme amélioré** (le commerce d'humains était pratiqué seulement entre services dans le camp d'Auschwitz pour expérimentations directes). Le transhumanisme, qui est un rejeton du Nazisme, est désormais l'objectif revendiqué avec expérimentations directes sur les peuples (« vaccins » phase 3). Le stress participe aux maladies cardiovasculaires qui font 400 morts par jour. Les morts prématurées suite au stress ne semblent pas être chiffrées précisément.

Pour 600 000 décès annuels, nous arrivons à un total d'environ **270 000 actes violents** et illégaux chaque année, constituant une cause directe de décès (dont certaines causes se cumulent pour un décès) non compris l'incidence du stress. Chacune de ces violences n'est possible que par la trahison de la Constitution qu'assume chaque personne qui en reçoit un salaire.

Chiffres auxquels on ajoute des décès **accidentels** liés à l'usage du système de santé, nombre d'usages augmenté par les problèmes de santé provoqués par la trahison de la Constitution :

- Santé, ou ladite « Santé » devenue la gestion industrielle de la maladie qui rapporte ! Les chiffres les plus lourds proviennent des USA. Selon l’Institute of Médecine, une étude du docteur Barbara Starfield détaille les morts par « erreur », ou par effets négatifs lors des interventions : 425 000 décès et 77 milliards de dollars. Ce qui correspondrait en France à 90 000 décès et 15 milliards de dépenses publiques. Les chiffres varient suivant les sources de 20 000 à 90 000, puisque la relation cause/effet est difficile à établir. Il faut seulement les percevoir comme le rappel d’un indicateur, celui d’une charge morale et financière au détriment des peuples, qui se traduit elle-même par de nouvelles morts prématurées dans les catégories précitées : mais pour les labos et les financiers, c’est toujours un enrichissement, donc un échec de l’intelligence et de la science, échec récompensé et rendu désormais obligatoire par des politiciens, qui ont transformé la médecine en outil de pouvoir politique absolu.

- La pollution de la terre et de l’eau qui, à l’époque Pompidou (ex directeur chez Rothschild), a été imposée à l’agriculture française par la chimie au prétexte de « nourrir tous les hommes... en les empoisonnant » ! (Ce qu’on savait dans les années 50 et 60, juste après Auschwitz/IGFarben/Bayer). Ceci en détruisant la couche vivante qu’est l’humus, base de la nature et de la vie. Il est hasardeux d’en chiffrer les conséquences en termes de morts, puisque les conséquences sont multidirectionnelles et leur durée indéfinie. L’impact de la chimie relève de l’antiscience qui a promu le nucléaire : scientifique pour promouvoir un désordre rentable, mais incapable d’en maîtriser les effets nocifs sur le long terme. En fait, le nombre de morts prématurées s’étend sur plusieurs générations, et peut donc être supérieur à 100% de ce qu’était la population au moment des décisions criminelles, déjà politiques.

C'est le crime du pervers narcissique que seule la responsabilité individuelle peut arrêter, quand il prétend servir le collectif pour s’attribuer des priviléges sans lesquels il ne pourrait exister. Il réduit la biodiversité du vivant à sa seule personne ! Il se qualifie « élite » et ne peut donc avoir de comptes à rendre à des inférieurs ou au milieu qui lui a donné la Vie.

C'est le fruit pourri d'une spéculation matérialiste sordide sur le très long terme, sur fond de mensonges et de croyances, pour une déshumanisation totale de l'humain. L'intervention des croyances scientifiques sur les 2 derniers postes listés (le terrain de la santé qu'est le corps humain et le terrain de sa nourriture qu'est le sol), avaient comme justification affichée, un service apporté à la Vie par la chimie, dans l'intérêt commun, donc de chacun. Celui des personnes décédées prématûrement a été bafoué et n'a donné lieu à aucun dédommagement, qui auraient contraint les bénéficiaires à améliorer leurs prestations. Donc, la prétendue justification d'intérêt commun n'est pas remplie puisqu'il s'agit toujours de millions d'actes violents (physiquement et par leur prix), destinés à guérir ; ces violences ne pourraient être justifiées que par une amélioration, une guérison, alors qu'ils tuent sans compter ! Ils sont donc illégitimes et répondent juridiquement à un « Crime contre l'Humanité » étendu désormais à l'ensemble de l'Humanité, volée, violée, humiliée. Obéir à des criminels ou leur faire confiance indéfiniment, c'est collaborer à leurs crimes. Avoir le courage de dire non individuellement, c'est le prix de la conscience et de la dignité. Mais quelle chance, pas besoin de se battre : c'est justement ce qu'impose la Constitution et il suffit simplement d'appliquer la Loi !

Daniel Deschamps pour le collectif informel citoyen « Au nom de la Loi ».